

**Je voudrais
devenir
agriculteur
en Dordogne**

”



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE

**Être bien accompagné,
ça aide à se lancer.**



Pourquoi nous faire confiance

Avec la Chambre d'agriculture, vous mettez toutes les chances de votre côté !

Une vision objective

Nos conseillers apportent un regard extérieur ainsi qu'un conseil en toute objectivité et indépendance.

Notre valeur ajoutée

Nos conseillers sont spécialisés en conseil d'entreprise et ont été formés sur les aspects réglementaires et économiques sur l'installation. Pour vous accompagner, nous nous appuyons sur des référentiels technico-économiques par production. Nous travaillons notamment en réseau avec des organismes officiels locaux et nationaux.

La proximité

Le premier rendez-vous du Point Accueil Installation Transmission (PAIT) peut se réaliser au siège (mardi et jeudi) ou, à votre demande, une fois par mois dans l'une de nos antennes. Après ce premier rendez-vous, le conseiller spécialisé de l'antenne la plus proche de chez vous devient votre référent unique et vous accompagne tout au long de votre projet.

Vous satisfaire, notre priorité

Votre Chambre d'agriculture œuvre en permanence au service de vos projets, de vos ambitions et de la performance durable de l'agriculture et des territoires. Pour vous apporter les meilleures réponses, elle s'est engagée dans une démarche de certification de services.

Cette démarche s'appuie sur un référentiel constitué d'engagements qualité orientés vers votre satisfaction, reconnu par l'organisme certificateur AFNOR certification. Votre Chambre d'agriculture confirme ainsi sa démarche de progrès continu en faisant de la qualité une véritable culture d'entreprise.



- > **l'écoute**
proche pour mieux vous comprendre
- > **la réactivité**
pour que vous gardiez une longueur d'avance
- > **l'efficacité**
des prestations pertinentes au bon moment
- > **l'expertise**
une large palette de compétences
- > **la clarté des informations**
pour une relation en toute confiance
- > **l'éthique**
des valeurs pour le respect de vos intérêts

La Chambre d'agriculture Dordogne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF01762), dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

sommaire

Par où commencer ?	3
Vos interlocuteurs privilégiés	4
Schéma du parcours à l'installation	5
Pour vous accompagner	6
La Chambre d'agriculture	7
Coordonnées siège et antennes	8

Par où commencer ?

Le Point Accueil Installation Transmission, la porte d'entrée unique à tous les porteurs de projet

La Chambre d'agriculture a été labellisée Point Accueil Installation Transmission (PAIT) et Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP).

À ce titre, elle a pour mission :

- d'accueillir tous les porteurs de projet à l'installation et à la transmission,
- de les écouter afin de déterminer leurs besoins,
- de les accompagner dans la réflexion de la définition de leur pré-projet,
- de les informer de façon individuelle et collective **sur les aides et les étapes essentielles pour s'installer,**
- de les orienter **vers les structures agréées et les personnes ressources pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.**

Chaque candidat à l'installation peut bénéficier d'un entretien individuel gratuit et participer à des réunions d'information.

Le Point Accueil Installation Transmission se positionne comme le point d'entrée unique dans le parcours d'installation. Il donne accès au Plan de Professionna-

lisation Personnalisé (PPP), au dispositif de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) ou au prêt d'honneur Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine.

Adresse du PAIT :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire
295 Boulevard des Saveurs
COULOUNIEIX-CHAMIER

Adresse postale :

CS 10250
24060 PÉRIGUEUX CEDEX 9

<https://dordogne.chambre-agriculture.fr/etre-agriculteur/je-minstalle/sinstaller-en-agriculture-le-pait/>

Contact

Françoise GARINEAU

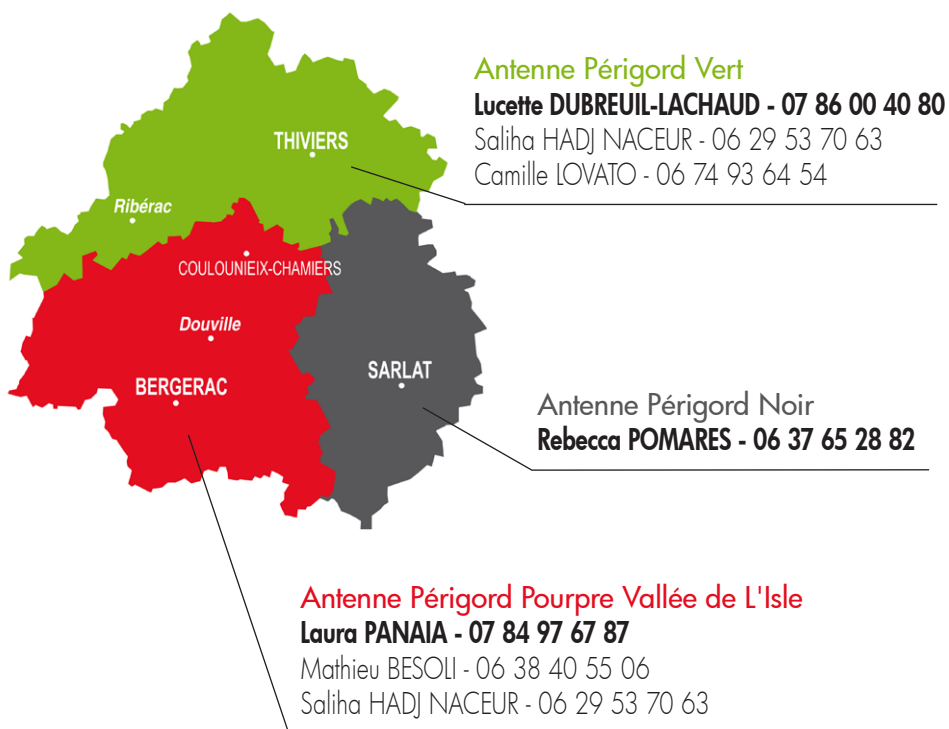
Tél. 05 53 35 88 66

pait24@dordogne.chambagri.fr



Vos interlocuteurs privilégiés

Les conseillers(ères) de la Chambre d'agriculture interviennent sur l'ensemble du territoire pour vous aider dans votre parcours à l'installation. Vous pouvez compter sur leur expertise, leur écoute et leur réactivité pour vous apporter des solutions adaptées à vos besoins et vous aider à concrétiser votre projet.



Couverture du département

Christophe DEFFARGES

Tél. 07 86 00 40 83

christophe.deffarges@dordogne.chambagri.fr

Notre accompagnement à l'installation

Poursuivre son projet



Suivi technico-économique sur 3 ans

S'installer



Projet DJA > dépôt du dossier à la DDT (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES) : Validation en CDOA (COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION AGRICOLE) puis démarche auprès du CFE (CENTRE DE FORMATITÉS DES ENTREPRISES) (SIRET, MSA, Impôts...) ou **Projet prêt d'honneur** > Validation en comité Initiative Périgord et démarche auprès du CFE

Chiffrer son projet



PE (PLAN D'ENTREPRISE) - Etude économique : viabilité du projet
DJA (DOTATION JEUNE AGRICULTEUR) ou **prêt d'honneur** selon votre éligibilité

Se former



PPP (PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ)
Formations > Elaboration de mon projet d'installation • Plan d'entreprise • Mon projet d'installation sociétaire • TVA • Financements participatifs : mode d'emploi

Rechercher une exploitation



RDI (RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION)
<https://www.repertoireinstallation.com/>



S'informer



PAIT (POINT ACCUEIL INSTALLATION TRANSMISSION)
<https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/pait/minstaller/minformer/interlocuteurs-pait/pait-dordogne/>



Pour vous accompagner

Vous êtes porteur de projet et vous souhaitez vous installer en agriculture avec les aides DJA ou prêt d'honneur.

Passer de l'idée à l'installation jusqu'au suivi technico-économique et réglementaire.

Le parcours à l'installation nécessite un véritable encadrement car il comprend **plusieurs étapes** qu'il faut franchir méthodiquement. Votre conseiller vous soutient dans toutes les démarches du parcours.

• Un **diagnostic** préalable à l'installation

Au stade de la réflexion, ce diagnostic permet de préciser votre projet et de valider sa cohérence : réalisation d'un état des lieux de la ferme, de la situation de départ en précisant les forces, les faiblesses, les opportunités, les menaces du projet et les conditions de réussite.

• Une **étude économique**

Établir une étude économique est une étape indispensable dans votre projet d'installation. Cette étude qui constitue un support d'appréciation pour l'attribution des aides ou des prêts auprès des financeurs, vous permet de disposer d'une projection économique fiable et claire de votre entreprise sur les 4 premières années (réalisation des objectifs de marge par production, calcul des différents ratios économiques, formalisation des besoins et des conditions de financement...).

• Un **dossier PAC** réalisé la 1^{ère} année.

• Trois **suivis post installation**

Ce suivi après l'installation, de 3 ans, vous permettra de faire des points d'étape afin

de piloter au mieux votre projet. Il vous permettra d'atteindre vos objectifs technico-économiques :

- par une veille annuelle (pendant les 3 ans) de la situation technico-économique des ateliers de production ;
- par une évaluation de la situation économique de l'exploitation (avec comparaison des objectifs fixés par le plan d'entreprise) ;
- par un ajustement du plan d'action.

Notre restitution

- Un diagnostic écrit avec les préconisations du conseiller (réalisé sous 15 jours à 3 mois selon l'évolution de la réflexion).
- Un rétroplanning précisant les démarches à effectuer pour aboutir à la date effective d'installation.
- Remise d'une étude économique sur 4 ans réalisée sous 15 jours à 4 mois selon la maturité de votre projet.
- Le premier dossier PAC réalisé.
- Un suivi annuel écrit pendant 3 ans.

Vos avantages

- Un entretien avec un juriste.
- Une étude économique commentée sur les volets techniques et économiques.
- Une approche du revenu adaptée à chaque situation.
- Un engagement dans le suivi post installation.
- Une veille réglementaire constante.
- Un réseau de fermes de référence.

Chambre d'agriculture, nous sommes là pour vous

- Conseils techniques,
- Démarches administratives,
- Développement de nouveaux projets,
- Questions juridiques,
- Recherche de financements...



pour vous accompagner

Le site Internet

Une fabuleuse source d'INFORMATIONS
dordogne.chambre-agriculture.fr



La présence sur les RÉSEAUX SOCIAUX

L'info au plus vite !



Des **FORMATIONS** adaptées et pratiques
pour innover, échanger et se perfectionner

Des **PUBLICATIONS** sous différents supports
pour avancer ENSEMBLE



Des antennes
pour la PROXIMITÉ





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE



dordogne.chambre-agriculture.fr

Adresse physique du siège

Pôle interconsulaire (PIC)
295 boulevard des Saveurs
COULOUNIEUX-CHAMBIERS

Adresse postale

CS 10250 - 24060 PÉRIGUEUX CEDEX 9
Tél. 05 53 35 88 88
accueil@dordogne.chambagri.fr

Antenne Périgord Vert

Maison des Services - Rue Henri Saumande
24800 THIVIERS
Tél. 05 53 55 05 09
antenne.pv@dordogne.chambagri.fr

Bureau Ribérac :

7 bis place Alsace Lorraine - 24600 RIBERAC
Tél. 05 53 92 47 50

Ant. Périgord Pourpre Vallée de l'Isle

Pôle Viticole - 237 rue Bridet - 24100 BERGERAC
Tél. 05 53 63 56 50
antenne.pp@dordogne.chambagri.fr

Bureau Douville :

Maison Jeannette - 24140 DOUVILLE
Tél. 05 53 80 89 38

Antenne Périgord Noir

Place Marc Busson - 24200 SARTLAT
Tél. 05 53 28 60 80
antenne.pn@dordogne.chambagri.fr

-> Ouverture au public
9 h - 12 h // 13 h 30 - 17 h
du lundi au vendredi



UNION EUROPÉENNE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Votre référent Installation

NOM : _____

Antenne : _____

Tél. : _____